

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 6 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Absents : Mme CERBINO-BARBEROUX

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. BERARD Maxime
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE
Mme PICHET Catherine à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : ZAE DU Villard : Attribution du marché de travaux sur les réseaux humides

N°20250506-02

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Procès-Verbal de la commission des marchés du 29 avril 2025

Synthèse et exposé des motifs

A la suite des inondations de décembre 2023, il s'est avéré que la reprise des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales de la zone du Villard était nécessaire. La commune a engagé le bureau d'études CEREG, par décision du Maire n°2024-29, pour mener un projet de maîtrise d'œuvre pour la reprise des réseaux d'eau potable et des réseaux d'eaux pluviales sur la zone artisanale du Villard. Le marché de travaux correspondant a été publié du 20 mars 2025 au 18 avril 2025 pour connaître les prestations des entreprises. Il convient à présent d'engager l'entreprise de travaux la mieux placée pour démarrer la réalisation de ce projet.

Les travaux sont répartis sur trois zones d'intervention :

- Rue du Guil → renouvellement de la canalisation d'eau potable et reprise des branchements. Extension du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable ;
- Rue du plan de Phazy → redimensionnement du réseau d'eaux pluviales et création d'un nouvel exutoire sur le Palps ;

- Voie de desserte du parking d'Intermarché → renouvellement de la canalisation d'eau potable et redimensionnement du réseau d'eaux pluviales.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT les travaux projetés pour l'amélioration du fonctionnement des réseaux sur la ZAE du Villard ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, et L 2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 et L2113-8 relatifs aux groupements de commande ;

VU la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'extension des réseaux humides de la rue du Guil, entre la commune de Guillestre et la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;

VU les inscriptions budgétaires du budget eau 2025 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 20 mars 2025 sur le site marchés-publics.info et le 22 mars 2025 sur le site ledauphine.com ;

VU le procès-verbal de la commission des marchés du 29 avril 2025 annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 28 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE** le marché de travaux sur les réseaux humides de la ZAE du Villard à l'entreprise CHARLES QUEYRAS TRAVAUX PUBLICS SAS située au 85 route de Saint-Jean, 05600 SAINT-CREPIN, pour un montant global de 214 697,10 €HT. La part globale de la commune est de 187 041,23 €HT. La part de la Communauté de communes du Guillestrois Queyras est de 27 655,87 €HT.
- **AUTORISE Mme le Maire** à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à ce marché ;
- **AUTORISE Mme le Maire** à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 mai 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025

Publié le : 12 mai 2025